

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 DECEMBRE 2011**

**DELIBERATION N°11/095**

**Convention d'étude stratégique et de veille foncière entre la Communauté de  
Communes des Collines du Nord Dauphiné et l'EPORA**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2009-2013, approuvé par la délibération n°09/028 du Conseil d'Administration en date du 2 novembre 2009,

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les termes de la convention d'étude stratégique et de veille foncière entre la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné et l'EPORA,
- ✓ Mandate le Directeur Général à l'effet de signer cette convention et de mener à bien les études et les acquisitions de veille foncière correspondantes.

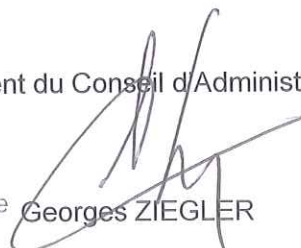
Le Directeur Général



Jean GUILLET

Le Président du Conseil d'Administration

Pour le Préfet  
de la région Rhône-Alpes  
et du département du Rhône  
par délégation  
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales



Georges ZIEGLER

Marc CHALLEAT